

Affaire suivie par votre conseiller :
Ludovic BEUZERON : 0 645 028 578

DESTINATAIRE

EXPERIA SERVICES Entreprise individuelle
inscrit au RCS de CARCASSONNE
sous le n° 342 521 036 000 42
13, allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE (Aude, Pays Cathare)
contact@experia-services.com
Tél. +33 (0) 756 90 24 24

Enseigne	
Nom Prénom	
Adresse	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Email	
Siret	

Date de la commande : / / 2026



Attention ! Prévoir **facturation variable** suivant flux audience : Tarif base + **0,0067 €** x Nb de vues = PV HT (1T2025)

Réf.	Description du service sélectionné	Prestations de service & offres	Presse Digitale	Web Radio	Plateforme Smart TV	Tarif base HT /mois
Réf.38	Pack Découverte - Offre promo	Offre limitée aux 20 premiers clients	---	---	---	459,00 €
Réf.39	OFFRE DE BASE « ON SHOT »	PRESSE, RADIO & TÉLÉVISION 1 SEMAINE PAR MOIS (7 JOURS)	100,00 €	220,00 €	280,00 €	600,00 €
Réf.40	Offre Mensuelle (6 pavés presse + 6 pub Radio et Smart TV / jour)	ABONNEMENT MENSUEL / 12 mois 1 SEMAINE PAR MOIS (7 JOURS)	49,00 €	85,00 €	165,00 €	299,00 €
Réf.41	Offre Mensuelle (6 pavés presse + 6 pub Radio et Smart TV / jour)	ABONNEMENT MENSUEL / 12 mois 2 SEMAINES / MOIS (14 JOURS)	---	---	---	479,00 €
Réf.42	Offre Mensuelle (6 pavés presse + 6 pub Radio et Smart TV / jour)	ABONNEMENT MENSUEL / 12 mois 3 SEMAINES / MOIS (21 JOURS)	---	---	---	629,00 €
Réf.44	Frais d'incorporation	Travaux d'intégration web	15,00 €	25,00 €	30,00 €	Règlement unique
Réf.45	Travaux de création pavé pub	Rédaction et création graphique	45,00 €			45,00 €
Réf.99	Production de spot publicitaire radio professionnel	Création de spot publicitaire radio (voix et musique 20'')		95,00 €		95,00 €
Réf.36	Création et production audiovisuelle. Capsule vidéo publicitaire de 20'' maximum	Rédaction, production et réalisation de contenu à caractère promotionnel			399,00 €	399,00 €
Réf.37	Publi-Interview radio / Podcast Production maximum de 8 mn	Enregistrement et diffusion radio à caractère publicitaire		199,00 €		199,00 €
Réf.46	Offre spéc. annuelle - Asso 1901	3 Interviews + Parution C. Press.	-	-	-	200,00 €
Réf.18	* Frais d'ouverture de dossier ou de compte professionnel	Enregistrement documentaire et déclaration Experia Services				30,00 €

Mode de règlement : Prélèvement automatique / RIB - IBAN ou CHQ ou CB
LUDOVIC BEUZERON (EI) FR76 3000 3004 9200 0530 3151 543 - SOGEFRPP
SG 46, av DR Henri GOUT 11000 CARCASSONNE

Signature du client :
mention « Lu et Approuvé »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule :

Ci-après dénommé « **Le Client** », toutes personnes désireuses acquérir une(des) prestation(s) de service liée(s) exclusivement aux activités proposées par Ludovic BEUZERON, Conseiller en gestion des affaires.
- Ci-après dénommé « **Prestations de service** », l'ensemble des 3 niveaux de services comprenant une multitude d'activités « à la carte » soit : *L'accompagnement personnalisé, l'assistance administrative et le conseil en communication et autres prestations optionnelles décrites dans l'article 33. Prestations de service.*
- Ci-après dénommé « **Le Cabinet** » ou « **Cabinet** », Ludovic BEUZERON, Conseiller en gestion des affaires domicilié en France au 28, avenue de Tourneilles 11300 MAGRIE (Aude) - Entreprise individuelle enregistrée sous le n° Siret : 342 521 036 00042 CARCASSONNE.
Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le présent **Bon de commande**, à l'exclusion de toute autre condition. Toute demande de prestation dûment validée par « Le Cabinet » implique l'adhésion totale et sans aucune réserve aux présentes conditions générales de vente.

Article 1 : Champs d'Application et Modification des CGV

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de service passées avec « Le Cabinet ». « Le Cabinet » se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque demande de prestations de service les conditions générales de vente en vigueur au jour de la demande.

Article 2 : Acceptation des conditions

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la signature du Contrat d'adhésion, des présentes conditions générales de vente et déclare expressément les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre « Le Cabinet » et le Client, les deux parties les acceptant sans réserve.

Article 3 : Engagement du Client

Le Client mettra à la disposition du « Cabinet » tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de sa mission, qu'il lui sera possible de fournir par courriel, voie postale ou remis en main propre et qui sont nécessaires à la réalisation des prestations de service stipulées dans le présent Contrat d'Adhésion. Le Client s'engage à fournir au « Cabinet », dans un délai de 15 jours maximum après la date d'acceptation de l'Offre Commerciale, tous les éléments nécessaires à la réalisation du Contrat d'adhésion accepté. Passé ce délai, la facturation débutera sans que le Client ne puisse contester la réalisation de la mission. Par exemple, si le Client fournit ses éléments six (6) mois écoulés après la date de la signature du Contrat d'adhésion, l'engagement du Client sera réel et effectif, et les échéances mensuelles seront dues et facturées jusqu'à la date d'échéance du présent contrat. Le Client s'engage à collaborer activement avec « Le Cabinet » en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution de sa mission et du Contrat d'adhésion. « Le Cabinet » ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non-respect de cet engagement par le Client.

Article 4 : Traitement des commandes :

Les commandes sont traitées dans un délai maximum de 15 jours après validation de celles-ci, sauf cas de force majeure.

Article 5 : Prix

« Le Cabinet » se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui ont été indiqués au moment de votre commande et en avisant le Client par courrier ou mail.

Article 6 : Suivi de commande et délais de livraison

Une fois que vous avez validé votre moyen de paiement, votre commande est alors enregistrée et votre contrat devient actif. Vous pouvez alors suivre l'avancement de votre projet via votre espace client/ou courriel.

Article 7 : Clause de réserve de propriété intellectuelle

Les créations de contenu d'information, les réalisations graphiques proposées demeurent la propriété de leur auteur respectif. Dès validation et paiement par le client, une cession des droits d'auteur peut-être rédigée pour exploiter un logo, visuel ou texte en France, si le client le souhaite et en fait la demande écrite. Si le client souhaite cette cession, un sur-coût est alors demandé : 80€ pour une cession nationale et 130€ pour une cession mondiale (Tarification valable seulement pour les auto-entrepreneurs et TPE).

Les droits cédés (représentation, reproduction, traduction...) ; La délimitation du domaine d'exploitation quant à : L'étendue (diffusion papier, diffusion sur Intranet, sur Internet, édition de luxe, édition de poche...) et la destination (usage privé, prêt public, cours par correspondance, lecteurs d'un club...) de cette exploitation ; Le lieu (étendue géographique de la cession, pour Internet, ce sera le monde entier) ; La durée (la cession ne peut être illimitée). Cependant aucun acte de dépôt ou d'enregistrement n'est nécessaire pour que le logo soit protégé en vertu des droits d'auteur. La cession des droits cédés ne porte que sur l'ordre d'attribut patrimonial. Une cession des droits patrimoniaux est accordée pour la France sur demande, celle-ci est facturée.

Pour les droits internationaux « Le Cabinet » ne garantit pas l'oeuvre originale et unique, il est impossible d'établir des droits d'auteurs d'oeuvres originale en international. Code de la Propriété intellectuelle - la loi précise (Art. L. 122-4) : *« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »*

Le droit moral

Le droit que « Le Cabinet » déclare : que les travaux d'écritures, de créations graphiques, créations multimédias liés au Contrat sont des oeuvres que seul « Le Cabinet » peut en faire ce qu'il lui semble. Interdiction pour le client de le faire à la place du « Cabinet ». Le droit moral regroupe donc plusieurs droits exclusifs, et principalement : **Le droit de divulgation** ; Droit de décider de révéler une oeuvre au public et d'en autoriser l'exploitation, ou non. **Le droit au respect du nom** ; Droit de signer une oeuvre, de s'en réclamer comme auteur, d'exiger que le prestataire cite « Le Cabinet », soit citer comme auteur si elle en fait la demande expresse.

Le droit au respect de l'oeuvre ; Interdiction à quiconque de dénaturer l'esprit d'une oeuvre, sa nature, son intégrité et la volonté de son auteur. **Le droit de retrait** ; Droit de retirer votre oeuvre du public ou d'une exploitation qui en est faite (suite à payer des dédommagements à l'exploitant). Ce droit moral est incessible, inaliénable, et imprescriptible.

Les droits matrimoniaux

Ces droits sont ceux qui permettent au « Cabinet » de tirer profit d'une oeuvre.

On les appelle couramment droits d'exploitation. Ils regroupent : **Le droit de représentation** ; droit de diffuser une oeuvre dans le public

Le droit de reproduction ; droit de fixer l'oeuvre sur un support matériel quelconque afin de le diffuser. Inclus souvent de manière implicite le droit d'adapter l'oeuvre au nouveau support pour rendre l'opération possible. Ce sont donc ces droits, les droits patrimoniaux, qui peuvent être cédés, c'est-à-dire vendus à un client afin que celui-ci en démarre l'exploitation. Le tiers en question, devient alors un « ayant droit » (celui qui est propriétaire des droits).

Article 8 : La valeur unique,

La valeur originale, n'est pas assurément incluse dans cette prestation et ne peut donner lieu à aucune réclamation en cas de refus de dépôt dessin à l'INPI. La notion de droits d'auteurs est subjective, seul l'INPI décide du caractère original, qui peut donner lieu à des droits d'auteurs.

Article 9 : Confidentialité

« Le Cabinet » ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage résultant d'une divulgation d'informations par un éventuel acte de piraterie informatique. « Le Cabinet » ne pourra être tenu responsable de tout référencement des demandes confidentielles dans les moteurs de recherche.
« Le Cabinet » s'engage à assurer une confidentialité totale des informations fournies par le client.

Article 10 : Pénalité de retard :

Taux des pénalités à compter de 15 jours après facturation en l'absence de paiement à compter de la date d'émission de la facture.

Conditions : 15% du montant net de la facture par tranche de 30 jours de retard. Tous les frais engagés pour le recouvrement des sommes dues seront à payer par le prestataire pour le solde de tout compte.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce). L'indemnité de 40 € s'applique aux créances dont le délai de paiement a commencé à courir.

Les frais administratifs pour le recouvrement des sommes en instance de paiement seront à la charge du client. Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date de réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation de service.

Tous défaut de paiement entraîne la cessation de toutes les « prestations de service », la propriété légitime des travaux engagés/réalisés sont alors conservés intégralement par « Le Cabinet » jusqu'à paiement intégral des sommes dues et des pénalités de retard..

Article 11 : Défaut de paiement

« Le Cabinet » se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un client avec lequel un litige de paiement est en cours d'administration. Si le client refuse le paiement du solde d'acompte restant dû,

« Le Cabinet » en conservera la propriété jusqu'au paiement intégral ainsi des frais de retard dès le 15ème jour après l'édition de la facture. Des frais de 40 euros seront rajoutés. Les frais administratifs pour le recouvrement, injonction de payer, envoi de recommandé, frais du greffe, frais d'huissiers. Frais juridique de dossier pour le tribunal en cas de refus total de payer le solde de tout compte et pénalités de retards.

Article 12 : Frais et dépens

Afin de couvrir les frais engagés en dépôt de requête aux fins d'injonctions de payer. « Le Cabinet » demandera à condamner le client au paiement de la somme de 500€ au titre des frais accessoires en application de l'article 700 du C.P.C. selon le formulaire Cerfa 12946 (Articles 1405 à 1425 du code de procédure civile.) ces frais administratifs judiciaires seront à la charge du Client débiteur en cas d'injonction à payer. Assignation en justice 80 euros HT, Dépôt du dossier au Greffe 80 euros HT, Huissier de justice : 80 euros HT minimum.

Article 13 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de « Le Cabinet ». Les frais de recouvrement engagés devront être payés par le prestataire en cas de cessation de paiement, cette somme sera exigée, une preuve de recouvrement de frais d'huissiers et frais administratifs juridiques seront envoyés au client litigieux.

Article 14 : Clause de réserve de propriété

« Le Cabinet » conserve la propriété des travaux rédactionnels, graphiques ou multimédias jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, « Le Cabinet » se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article 15 : Paiement

Le Client s'engage à régler au comptant les sommes dues dans leur intégralité par virement Gocardless, CB via l'application Stripe ou Paypal afin de recevoir et bénéficier des prestations de services commandées. Les paiements sont encadrés par la loi n°2008-776 de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 complétée par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. Le délai convenu entre entreprises pour régler les sommes dues ne peut dépasser 30 jours fin de mois après facturation. Le service de paiement sécurisé du « Cabinet » est assuré par Stripe ou Paypal. Les coordonnées de votre carte de crédit ne transitent jamais sur notre site.

Article 16 : Droit de rétractation

En ce qui concerne les Prestations de service du « Cabinet » conformément à l'article L.121-21-8 alinéas 1° et 13° du Code de la consommation, vous renoncez expressément à tout droit de rétractation. « Le Cabinet » se réserve le droit de refuser une commande si les renseignements fournis par le client ne lui semblent pas fiables. Si le Client démontre une certaine agressivité, un caractère menaçant, malveillant, diffamatoire, mensonger, pornographique, obscène, vulgaire, raciste, xénophobe, incitant à la haine, sexuellement explicite, violent, contraire aux bonnes moeurs ou de toute autre façon contestable. La commande et son paiement seront alors annulés sans que « Le Cabinet » n'ait à se justifier, un calcul au prorata des travaux déjà réalisés sera remboursé.

Article 17 : Livraison

A la finalisation du projet, après paiement intégral des sommes dues stipulé dans la facture. « Le Cabinet » met à la disposition du Client les fichiers des créations dans les formats : PDF, JPEG, PNG, Mp3, Mp4 par email. « Le Cabinet » reste propriétaire des propositions de contenu rédactionnel (texte, mise en page, proposition, lettre), contenu graphique (logos, visuels, photos, etc) et toutes formes de contenu multimédias transmises par e-mail au Client. Lors du paiement du solde d'une commande le Client devient le propriétaire du contenu rédactionnel, graphique ou multimédia retenu si celui-ci est validé par la mention « Bon pour accord » par email.

Article 18 : Force majeure

La responsabilité du « Cabinet » ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 19 : Commande

Toute commande optionnelle passée avec « Le Cabinet » entrainera le paiement de la somme totale de la commande à la LIVRAISON. Un acompte de 30% sera exigé. Règlement par virement bancaire ou mandat postal.

Article 20. Divisibilité des clauses

La nullité d'une des clauses des présentes n'entraîne pas la nullité des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les autres clauses continueront à produire leurs effets.

Article 21 : Litiges

Toute contestation relative au présent contrat qui ne pourra être résolue à l'amiable entre les parties sera soumise à la loi française. La loi du 16 mars 2014 a remplacé l'amende pénale applicable en cas de manquements en matière de paiement par une amende administrative. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent. (art. 42 CPC),

Article 22 : Dispositions informatiques et libertés

À tout moment, Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne (art 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 Janvier 1978).

Article 23 : Droits d'auteur

Utilisation de la création de contenu rédactionnel, graphique, audio ou vidéo imaginé et créée par « Le Cabinet » : Le Client accepte sans aucune restriction que les créations choisies ainsi que ses variantes soient utilisées par « Le Cabinet » sur son site Internet ou sur tout autre support publicitaire.